

Conditions Générales de Vente

Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching
Mise à jour Octobre 2026

Article 1 – Loi applicable :

Le présent contrat se réfère au droit français et, plus particulièrement, à la réglementation de la vente de prestations de service et de formations professionnelles.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION :

Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching offre plusieurs prestations de formation et d'accompagnement à distance et en présentiel, dans le domaine de l'évolution, de l'épanouissement professionnel et personnel et de l'insertion professionnelle; en tant que formatrice, consultante ou coach.

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations de services fournies par Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching . En faisant appel aux services offerts par Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching , le client déclare utiliser les services de Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, en accord avec le droit applicable et les conditions générales suivantes. Merci de lire attentivement les conditions générales ci-après.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION :

3.1 Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, se réserve le droit d'annuler toute prestation d'un client avec lequel existerait un litige de paiement sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

3.2. Pour toute demande de réservation de séance de formation, coaching ou d'accompagnement à distance par un particulier, celui-ci effectuera sa demande par mail ou téléphone à Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching. Le paiement de la séance sera effectué par le client avant chaque séance en distanciel par virement bancaire (IBAN communiqué à la signature de la convention/ du contrat). Toute séance réservée à l'avance est due, sauf en cas d'annulation explicitement indiquée par téléphone ou mail dans un délai de 48heures avant la date du dit rendez-vous ou justificatif d'un cas de force majeure (certificat médical ou autre document officiel attestant de l'impossibilité soudaine ne pouvant pas être anticipée d'honorer la séance).

3.3. Les entreprises peuvent contacter Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching par mail, ou téléphone pour toute demande de devis. À la suite d'un entretien d'analyse de la demande, les devis seront établis et envoyés par mail ou remis en main propre avec une proposition de travail adaptée sur mesure. La signature de ce devis vaut acceptation du contrat et des conditions générales de vente. Un acompte pourra être demandé pour valider la commande.

3.4. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching se réserve le droit de refuser toute demande jugée non-conforme à son éthique et notamment à sa charte, accessible sur www.hfromont.fr et dont le Client déclare avoir pris connaissance.

3.5. Dans le cas d'une commande de document nécessitant une validation de la part du client (relecture de mémoire, CV, lettres, ...), toute validation écrite de la demande du client (mail et sms y compris) vaut pour acceptation de la

commande dont le paiement est alors dû. Toute modification postérieure à la validation sera, de fait, facturée au client, sauf décision contraire à l'initiative de Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching.

ARTICLE 4 – PAIEMENT ET CONDITIONS DE PAIEMENT- PENALITES DE RETARD :

4.1. PRIX

Les tarifs* sont disponibles sur www.hfromont.fr. Un devis doit être établi pour les prestations sur mesure, ce devis est à demander en contactant Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching par mail ou téléphone. Les prix, fixés à partir des tarifs standards, seront alors confirmés par email sur demande, et valables un mois à compter de la date du devis.

Les services proposés par Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching sont payants. Le client est seul responsable du paiement effectif de la prestation/ du service acheté. Seul l'utilisateur est responsable du paiement par chèque ou virement. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, n'est pas responsable des problèmes de paiement liés au fonctionnement du service bancaire du client. Le paiement des prestations destinées aux entreprises, institutions, établissements scolaires (etc.) sera réalisé en fonction de ce qui aura été établi par écrit entre les deux parties mentionnées sur le devis / convention envoyé ou remis en main propre par Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, signé, et paraphé. La demande de réservation d'une séance ne garantit pas sa disponibilité. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching proposera et validera la date de séance par

téléphone ou mail.

4.3. CONDITIONS DES PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT POUR ENTREPRISES ET PARTICULIERS

Le taux mensuel des pénalités de retard est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour du paiement non effectué (taux disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F783>).

4.4. REMBOURSEMENT INTEGRAL

Dans l'hypothèse où le Vendeur, Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, devrait engager des frais pour recouvrer les sommes qui lui sont dues, il sera en droit de réclamer au Client leur remboursement intégral, et la somme à recouvrer sera majorée de 10% de son mandat HT, à titre d'indemnité forfaitaire.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RÉSILIATION ET DE RETRACTATION :

Toute annulation de séance doit être signalée à Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching par mail ou téléphone 48 heures avant la dite séance sans quoi elle sera due et facturable.

DROIT DE RÉTRACTATION. Si l'acheteur / le client décide de revenir sur sa commande pour quelque raison que ce soit, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la validation de sa commande, sauf s'il a déjà bénéficié d'une partie ou de l'intégralité du service acheté. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être effectué. Passé ce délai de 14 jours, toute prestation/ commande est due.

* TVA non applicable

Toute résiliation par l'une ou l'autre des parties devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze (15) jours. En cas de résiliation par le client, la partie des travaux déjà réalisée devra être réglée, sans délai.

En cas de non-paiement de toute somme due au Vendeur, Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, le contrat sera résilié de plein droit, sans autre formalité, passé un délai de 30 jours suivant une mise en demeure, restée infructueuse. Le Vendeur, Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, pourra également exiger la restitution des documents / produits livrés, les frais de retour étant à la charge du Client, les versements effectués restant acquis au Vendeur, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

ARTICLE 6 – DISPONIBILITÉ :

Nos offres de produits / services et prix sont valables un mois à réception du devis signé par le client et par Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching.

Toute signature de contrat vaut pour acceptation de l'engagement à régler les sommes dues.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DE LA PRESTATION. Modalités des conditions de formation / d'accompagnement / de coaching :

DURÉE DES SESSIONS – La durée des sessions peut varier d'un client à l'autre et d'une séance à l'autre avec un minimum de 50 minutes pour une séance d'accompagnement avec une durée maximum de 2heures par séance pour l'accompagnement et le coaching. La durée de chaque séance est fixée d'un commun accord avant

chaque rendez-vous. Pour les formations cette durée est fixée dans la convention signées par les parties.

CONFIDENTIALITÉ – l'intervenant assure la parfaite confidentialité des entretiens avec son client.

GARANTIE – Aucune garantie ne peut être donnée concernant la réalisation des objectifs fixés par le client. L'intervenant ne peut être tenu responsable d'un échec partiel ou complet relié à l'atteinte d'un objectif. L'intervenant est responsable du processus d'accompagnement ou de formation, de ses supports et méthodes (obligation de moyens) et le client est responsable de son investissement dans la démarche. L'intervenant ne s'engage absolument pas sur un résultat mais sur une mise à disposition de moyens, autant auprès des particuliers que des professionnels et organisations ou tout autre client.

Le Consultant Formateur EST UN ENTREPRENEUR INDÉPENDANT – Il agit en tant qu'entrepreneur indépendant et n'a pas l'autorité de lier ou de représenter aucune tierce partie au nom de la personne accompagnée et ce d'aucune façon.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ :

8.1 HEURES DES ENTRETIENS – Les heures des sessions d'accompagnement peuvent être modifiées avec au minimum 48 heures de préavis. La ponctualité est requise. En cas d'annulation dans un délai de moins de 48h à l'avance, la séance sera facturée au client (sauf cas de force majeur sur justificatif).

8.2 PRÉPARATION DES ENTRETIENS – Le client s'engage, dans la mesure du possible, à effectuer les actions décidées d'un commun accord au cours des entretiens.

8.3 MÉTHODES – Le client reconnaît que les entretiens peuvent être personnellement impliquants et qu'il peut y avoir des moments où il ressentira des difficultés émotionnelles – telles que la frustration, de l'énervement ou du stress.

8.4 DÉFAUT DE PAIEMENT – Dans le cas où le client fait défaut de paiement à l'intervenant selon les modalités prévues au contrat, Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching peut interrompre sa mission en le notifiant par mail ou courrier recommandé à son client. Le cas échéant, le solde demeure entièrement dû.

8.5 ACCEPTATION DU CLIENT

En acceptant le contrat envoyé par Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching ou en réservant sa séance par mail ou téléphone, ou en commandant tout service à distance, au moment du paiement, le Client déclare accepter la commande et l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Les données enregistrées par Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching constitueront la preuve de l'ensemble des opérations et des transactions financières effectuées par le client. Les présentes conditions générales de ventes sont modifiables à tout moment sans préavis. La responsabilité du Vendeur, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client au titre de la commande concernée. En particulier, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour des dommages indirects.

ARTICLE 9 – SERVICE CLIENTÈLE :

Pour toute information ou question, contacter :
Hélène FROMONT :
he.fromont@laposte.net ou 06 07 09 24 39.

ARTICLE 10 – INFORMATIONS CONFIDENTIELLES :

Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching s'engage à ce que toutes les informations recueillies durant l'accompagnement ou la formation soient considérées comme des informations confidentielles.

ARTICLE 11 – PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE :

11.1 Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, respecte la vie privée de ses clients et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles et est en conformité avec le RGPD.

11.2 Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching s'engage à ne pas divulguer le contenu de ses séances, sauf autorisation écrite du client, par exemple dans le cadre d'un témoignage. Les informations concernant le Client sont conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

11.3 Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching se réserve le droit d'informer par e-mail ses clients de l'évolution de

ses propres services et de diffuser des enquêtes de satisfaction clients à distance des prestations.

11.4 Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching rappelle que les informations et supports écrits et/ou visuels, destinées au client, ne doivent pas être divulgués à un tiers. Le client sera tenu responsable pour toute utilisation sans autorisation de ces informations confidentielles dont il aura été la cause.

11.5 Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching utilise les informations sur la personne du client, qui ont été prélevées et traitées dans le cadre de son inscription et qui sont nécessaires à la réalisation des services proposés Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching exclusivement.

ARTICLE 112 – RISQUE DE VIOLENCE ET DE DISCRIMINATION

112.1 Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching s'engage à prévenir tout risque de violence et de discrimination et le cas échéant à mettre en place une procédure de médiation à ses frais le cas échéant.

Modalité de signalement : contacter le référent pédagogique de l'organisme par mail : he.fromont@laposte.net

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives, du code de la propriété intellectuelle. Il est cependant interdit au client, en dehors de cet usage, de copier, reproduire, diffuser, vendre,

publier, exploiter de toute autre manière et diffuser dans un autre format sous forme électronique ou autres les informations présentes sur www.hfromont.fr. En conséquence, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable de Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching. Toute reproduction totale ou partielle des offres et des contenus pédagogiques, des outils de coaching et autres outils mis à disposition du client ou diffusés sur le site www.hfromont.fr est strictement interdite. La reproduction d'un ou plusieurs des contenus et services présents sur le site www.hfromont.fr dans leur intégralité ou non, est soumise à des droits de reproduction. Pour toute information précise à ce sujet, il est impératif de consulter Hélène FROMONT.

ARTICLE 13 – GARANTIES – RESPONSABILITÉ LIMITÉE - LITIGES :

13.1 Le client utilise les services de Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching à ses risques et périls. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching ne peut garantir en aucun cas que les services proposés ne subiront aucune interruption. L'obligation de Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching se limite à une obligation de moyen conformément à la configuration de l'offre. On ne pourra reprocher un résultat qui ne peut être souhaité. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching ne s'engage pas sur le résultat mais sur les moyens d'accompagnement mis en œuvre. Le présent contrat est soumis à la loi française, même dans l'hypothèse où le Client serait domicilié en dehors du territoire français, et quel que soit le lieu de livraison du bien ou d'exécution de la prestation de

En tout état cause, le Client est informé qu'il peut
recourir à une médiation conventionnelle :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 | du
code de la consommation, notre société a mis en
place un dispositif de médiation de la
consommation. L'entité de médiation retenue est :

MEDIATION CONSOMMATION
DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre
réclamation sur son site : [https://www.
medconsodev.eu](https://www.medconsodev.eu) ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON - ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET - 42000 SAINT-ÉTIENNE

services.

13.2 S'agissant de la clientèle de particuliers :

Tous litiges résultant d'opérations conclues en
application des présentes conditions générales de
vente, résultant tant de leur validité, leur
interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs
conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être
résolus amiablement entre le Client et le Vendeur,
seront soumis aux tribunaux compétents dans les
conditions de droit commun.

ou à tous mode alternatif de règlement des
différends (conciliation par exemple) en cas de
contestation.

13.3 S'agissant de la clientèle de professionnels :

Tous litiges résultant d'opérations conclues en

applications des présentes conditions générales de
vente, résultant tant de leur validité, leur
interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs
conséquences et leurs suites seront soumis,
préalablement à toute action juridictionnelle,
obligatoirement à une médiation. Les parties
conviennent dès à présent et de manière irrévocable
de confier cette mission de médiation à la Chambre
Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM),
Site Internet : www.dc-formations.fr - Téléphone :
09.83.21.02.30).

La Chambre Nationale des Praticiens de la
Médiation sera saisie, sur simple demande, par la
partie la plus diligente. La Chambre Nationale des
Praticiens de la Médiation soumettra à l'agrément
des parties un ou plusieurs médiateurs, figurant sur
la liste, en fonction de
l'importance et la complexité de l'affaire. En cas de
désaccord des parties sur cette proposition, il est
d'ores et déjà convenu que le choix du ou des
médiateurs reviendra en dernier lieu à la Chambre
nationale des Praticiens de la Médiation elle-même,
les parties renonçant tout recours
contre cette désignation.

Les parties conviennent de s'en remettre à la
procédure de Médiation qui sera arrêtée par le(s)
médiateur(s) désigné(s).

Les parties s'obligent à participer aux différentes
réunions organisées par le(s) médiateur(s) et à
répondre avec diligence à toutes convocations et à
toutes demandes formulées par ce(s) dernier(s). Les
parties pourront se faire assister par leur avocat. Les
parties s'obligent, de manière générale, à collaborer
de bonne foi à la médiation. Elles s'engagent à
respecter la confidentialité qui est attachée au
déroulement de cette procédure ainsi qu'à tous les

propos, actes, documents, etc. y afférents.

L'accord signé par les parties à l'issue de la médiation pourra être soumis, à l'initiative de l'une d'elles ou à leur requête conjointe, à l'homologation du juge afin de lui donner l'autorité de la chose jugée.

La rémunération du (des) médiateur, ainsi que les frais occasionnés par la mission de médiation seront supportés à part égale par les parties, sauf meilleur accord conclu entre elles.

En cas d'échec de la médiation, compétence expresse est conférée au Tribunal de commerce de Paris.

ARTICLE 14 – LIENS :

14.1 Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, ou un tiers, peuvent établir un lien avec d'autres sites ou sources.

14.2 Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching ne dispose d'aucun moyen pour contrôler ces sites et ces sources, et ne répond pas de la disponibilité de tels sites et sources externes ni ne la garantit. Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching ne s'approprie pas les contenus auxquels ces sites ou sources donnent accès, et exclut toute responsabilité et garantie en ce qui concerne ces contenus. Si toutefois, dans les pages du site [www.hfromont.fr](http://hfromont.fr) se trouve un lien avec une page externe dans laquelle des contenus illicites venaient à être diffusés par un tiers, Hélène FROMONT effacera, après avoir été informé desdits contenus, le lien avec cette page.

ARTICLE 15 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

15.1 AUTONOMIE DES CLAUSES DU CONTRAT

Dans l'éventualité où l'une quelconque disposition des conditions générales serait réputée inapplicable en vertu du droit en vigueur, les parties conviennent de la renégocier en toute bonne foi afin de préserver la position économique dont elles bénéficient au plus près de celle mentionnée au titre de la disposition rendue inapplicable. Si elles ne parviennent pas à remplacer cette disposition de façon mutuellement acceptable et applicable, (i) cette disposition sera exclue des conditions générales, (ii) le reste des conditions générales seront interprétées comme si ladite disposition était exclue, (iii) le reste des conditions générales seront applicables conformément aux conditions de ce dernier.

15.2 INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Les conditions générales représentent l'intégralité de l'accord passé entre le client et Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching, relatif à l'objet visé.

15.3 FORCE MAJEURE

Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching ne sera tenu responsable en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de ses obligations au titre des conditions générales, résultant de causes indépendantes de sa volonté, à l'inclusion et sans limitation aucune de cas de force majeure, actes des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, séismes, émeutes, pandémies, guerres, actes de sabotage, défaillances de réseaux, erreurs de

codage de fichiers électroniques, limites de logiciels ou incapacité d'obtenir des services de télécommunication ou mesures gouvernementales. Le client et le vendeur s'engagent à toutes dispositions raisonnables afin d'atténuer les effets résultant desdites situations.

15.4 BASE DE NÉGOCIATION.

Le client et Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching reconnaissent et conviennent que les exclusions de garantie ainsi que les limitations de responsabilité et de recours figurant dans les conditions générales sont tangibles, constituent les bases des conditions générales.

DÉFINITIONS :

Le client désigne une personne physique ou un professionnel, ou une entreprise ou une association ou une institution ou un établissement scolaire, ou

une organisation, qui s'inscrit à une ou plusieurs prestations auprès de Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching.

Le vendeur désigne Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching. Informations personnelles relatives à un client désigne le nom, l'adresse de courrier électronique, et/ou le nom de la société et l'adresse de facturation (dans la mesure où Hélène FROMONT Formation Conseil Coaching recueille ces informations) d'un client.

Consultant – Coach – Formateur - Intervenant désigne la personne assurant l'accompagnement et la formation à distance ou en intra, à savoir Hélène FROMONT. Informations désigne toutes les données et les images. Prix désigne le prix d'achat de l'offre HT. (TVA non applicable - article 293 B du CGI)

Acceptation des Conditions Générales de Vente

* Champ(s) obligatoire(s)

Nom *:

Prénom*:

E-mail *:

Téléphone*:

« Reconnaît avoir lu et accepter les CGV ci-dessus » (à recopier en écriture manuscrite)

.....

A Le

Signature

Dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

Exonération de TVA, article L213-92 du CIBS - CGV disponibles sur <http://hfromont.fr>

"Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 | du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV Centre d'Affaires Stéphanois SAS IMMEUBLE L'HORIZON - ESPLANADE DE FRANCE 3, RUE J. CONSTANT MILLERET - 42000 SAINT-ÉTIENNE

IBAN : FR14 2004 1000 0166 0348 0B02 017 – La Banque Postale

Assurance responsabilité civile professionnelle N° 164141570001 – Groupama Nord-Est